

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Assentiment à la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur.

La convention a été élaborée par l'UNESCO et adoptée le 25 novembre 2019 ; elle est entrée en vigueur le 5 mars 2023. Elle a pour objectif de simplifier et d'améliorer le processus de reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles à l'échelle internationale, favorisant ainsi la mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Pour la Belgique, la convention revêt un caractère mixte restreint État fédéral/communautés.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet portant assentiment à la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, adoptée à Paris, le 25 novembre 2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be